

ACCORD TELETRAVAIL CFE-CGC SMA VISIONNAIRE

En 2022, la CFE-CGC a été le seul syndicat signataire de l'accord applicable sur l'ensemble des salariés de SMA.

Nous avons signé afin de vous permettre de pouvoir télétravailler (hors période COVID). Sans notre signature, le télétravail ne serait pas garanti chez SEGULA MATRA pour ceux qui le souhaitent et dont la fonction est éligible.



Nous vous avons demandé à l'époque ce vous désiriez :
Avoir du télétravail, sans indemnité complémentaire.
Avoir du télétravail, obligatoirement avec une indemnisation.

Vous nous avez répondu que le principal c'était d'avoir du télétravail.
Nous vous avons promis de continuer de négocier pour vous obtenir une indemnité !

A la CFE-CGC, quand on fait une promesse, ON LA TIENT !

Nous avons obtenu lors des dernière NAO 1.4€ / jour de télétravail.

Certains diront, ce n'est pas suffisant ! Nous, nous disons que Rome ne s'est pas fait en un jour, et qu'il faut avancer pas à pas !

Nous continuerons dans nos actions de faire augmenter ce chiffre !
Nous avons donc raison de signer l'accord pour vous donner de nouveaux droits.

**LA CFE-CGC SEGULA : L'INGENIERIE DE VOS DROITS
Notre ADN vous défendre !**